



France
médias
monde

COMITÉ RELATIF A L'HONNÊTÉTÉ, À L'INDÉPENDANCE ET AU PLURALISME DE L'INFORMATION ET DES PROGRAMMES

BILAN DE L'ANNÉE 2023

Établi le 19/03/2024

Le 11 mai 2023, le Conseil d'administration de France Médias Monde a approuvé la nouvelle composition du Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes, créé en application de la loi du 14 novembre 2016, visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias.

Cinq membres ont été nommés pour trois ans, à compter du 25 juin 2023 :

- Monsieur Hervé Brusini (reconduction de son mandat - il présidait le CHIPIP) ;
- Madame Martine Laroche-Joubert (reconduction de son mandat) ;
- Monsieur Tristan Mendès France (nouveau mandat) ;
- Madame Lady Ngo Mang Epesse (nouveau mandat) ;
- Monsieur Alain Rodier (reconduction de son mandat).

1- SAISINE OU CONSULTATION – ANNÉE 2023

Chargé de contribuer au respect des principes d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme des médias, le Comité peut se saisir ou être consulté à tout moment par les organes dirigeants de la personne morale, par le médiateur lorsqu'il existe ou par toute personne. Il informe l'ARCOM de tout fait susceptible de contrevenir à ces principes.

Le bilan annuel doit mentionner le nombre de demandes traitées au cours de l'année et le nombre de dossiers transmis à l'ARCOM et au Conseil d'administration de la société.

• Activités du CHIPIP au cours de l'année 2023

Il n'y a eu aucune saisine, autre que celles de la Direction de FMM, depuis la création du CHIPIP de FMM le 25 avril 2017.

A FMM, le CHIPIP est perçu comme un accompagnement de l'exigence éditoriale. Sans concession, mais dans la compréhension de l'extrême difficulté journalistique de la chaîne, véritable réseau mondial. Il est donc associé à tous les travaux menés par FMM en matière de déontologie.

- Plusieurs réunions ont été organisées en 2023, dont celle du 26 juin 2023, au cours de laquelle les nouveaux membres du CHIPIP, nommés lors du conseil d'administration du 11 mai 2023 (à compter du 25 juin 2023), ont reconduit Monsieur Hervé Brusini, en qualité de Président du Comité. Les membres ont salué la diversité des horizons, des trajectoires professionnelles, la présence d'hommes et de femmes, et les différences de génération des membres, qui apparaissent comme autant de critères d'indépendance et de pluralité des points de vue. Cette réunion a aussi été l'occasion d'échanger sur des thèmes d'actualités, tels que la temporalité des contenus et l'usage éthique de l'Intelligence Artificielle (IA).
- Le CHIPIP interagit avec les instances de FMM, comme le Conseil d'administration ou la Commission de déontologie. A titre d'exemple, *Monsieur Hervé BRUSINI*, Président du CHIPIP, est venu échanger avec les administrateurs de la société et présenter l'action du comité lors du conseil d'administration du 25 octobre 2023. Il a été proposé de renouveler cette expérience enrichissante une fois par an.
- Plusieurs rencontres ont également eu lieu entre les représentants de la direction, le Médiateur et les membres du CHIPIP, dont une dernière visite-déjeuner le 9 novembre 2023. Ces réunions sont toujours l'occasion de mieux comprendre la complexité, le défi que représente au quotidien la production d'une information mondiale, en temps réel. L'existence de multiples langues en diffusion de l'information pose les problèmes qu'on imagine, lexique, culture, politique... Le CHIPIP est ainsi confronté à une quintessence des questions éditoriales. Dans un tel univers de confrontation des offres d'information, le soin apporté aux mots comme aux images est une priorité absolue.
- Les membres du CHIPIP ont collaboré, encore cette année, à la rédaction de textes visant à dresser des cadres professionnels de traitement de l'information dans un but éthique et déontologique et sur tous supports :
 - Un « **Guide des bonnes pratiques de l'investigation à FMM** » a été finalisé le 12 juin 2023. Il intègre des suggestions proposées par *Monsieur Hervé BRUSINI*, Président du CHIPIP, qui avait été saisi pour avis consultatif.
 - Un « **Guide des bonnes pratiques de l'utilisation de l'Intelligence Artificielle dans l'activité éditoriale** » a été finalisé. Il s'agit d'un travail collectif, pour lequel ont également été associés les sociétés des journalistes des médias du groupe. Compte tenu des expériences et connaissances respectives de *Monsieur Hervé*

BRUSINI et Monsieur Tristan MENDES-FRANCE, ceux-ci ont été invités à assister à des séances de travail sur ce projet, dont une dernière le 27 novembre 2023.

- **Aucun dossier n'a été transmis à l'ARCOM ou au Conseil d'administration de France Médias Monde.**

2- ÉTAT DES MOYENS MIS À DISPOSITION DU COMITÉ

Ce bilan doit également dresser un état des moyens mis à la disposition du comité.

- Une collaboratrice a été désignée par l'entreprise pour assister le Comité dans son fonctionnement administratif et technique, ainsi que dans la mise en place de procédures pour assurer l'organisation concrète et la fluidité de ses travaux.

3- BILAN QUANT AUX DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Ce bilan doit enfin exposer les difficultés de toute nature auxquelles le Comité estime être confronté dans l'exercice de ses missions.

Ce bilan sera publié sur le site Internet de France Médias Monde avant le 31 mars 2024.